

Série T – Conçue pour fournir un revenu fiscalement avantageux

Dans le contexte actuel de faiblesse des taux, de nombreux investisseurs cherchent des placements qui procurent un revenu fiscalement avantageux. Les parts de série T, qui sont assorties de distributions mensuelles, permettent aux investisseurs de tirer de leurs placements un revenu de 5 % (série T5) ou de 8 % (série T8) par an[†]. De plus, ils peuvent ainsi passer facilement et sans heurts d'une solution de placement axée sur la croissance à long terme à une solution de décaissement d'un revenu régulier et fiscalement avantageux.

La série T offre quatre principaux avantages aux investisseurs

1. **Versements durables** – Comme le montant des distributions est fixé au début de chaque année, vous savez exactement ce que vous recevrez chaque mois. Le montant des distributions mensuelles est rajusté tous les ans pour atténuer le risque d'érosion du capital, tout en répondant à vos besoins de revenu à long terme.

Méthode de calcul de la distribution mensuelle de la série T5

$$\text{Distribution mensuelle (cents/part)} = \frac{\text{Valeur liquidative par part au 31 décembre de l'année précédente} \times 5\%}{12 \text{ mois}}$$

Le montant des distributions (en cents par part) que vous touchez pourrait être relevé au début d'une année si la valeur de votre placement dans le fonds s'est accrue l'année précédente. De même, les années où votre placement dans le fonds se déprécie, ce montant pourrait être révisé à la baisse pour rétablir le taux de versement cible.

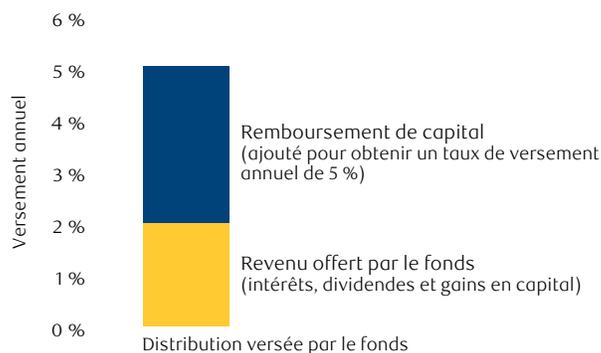
2. **Distributions fiscalement avantageuses** – Il est plus efficace, sur le plan fiscal, de toucher les distributions de la série T que de demander le rachat de votre placement. Ces distributions permettent à la fois de toucher un revenu fiscalement avantageux et de bénéficier d'un report d'impôt grâce au remboursement de capital. Celui-ci s'ajoute aux intérêts, aux dividendes et aux gains en capital gagnés par le fonds afin d'atteindre le montant correspondant au taux de versement.

Qu'est-ce qu'un remboursement de capital (RC) ?

Le remboursement de capital est un terme fiscal qui désigne les distributions faites en excédent des gains d'un fonds (revenu, dividendes et gains en capital). À des fins fiscales, le remboursement de capital représente pour les investisseurs la remise d'une portion du capital qu'ils ont investi. Un RC se produit souvent quand l'objectif d'un fonds consiste à verser une distribution mensuelle fixe aux porteurs de parts.



Exemple (série T5) : L'ajout d'un remboursement de capital permet d'obtenir un taux de versement annuel de 5 %



Ventilation hypothétique pour un fonds offrant un revenu de 2 %. La distribution de la série T5 peut être supérieure à 5 % si des gains en capital spéciaux sont versés à la fin de l'année. La tranche des distributions composée d'intérêts, de dividendes et de gains en capital sera imposée durant l'année d'imposition au cours de laquelle elle est reçue.

3. **Revenu modifiable** – Vous pouvez obtenir un revenu mensuel qui répond à vos besoins particuliers, sous réserve d'un taux de versement maximal du fonds de 5 % ou de 8 % par an, en divisant votre capital entre la série T5, la série T8 et les autres séries de ce fonds.
4. **Transition de l'épargne au revenu** – Si vous détenez actuellement des parts d'une autre série d'un fonds, vous pouvez, en tout temps et sans incidence fiscale, les échanger contre des parts de série T du fonds. Cette conversion libre d'impôt peut se révéler particulièrement utile à l'étape de la transition vers la retraite. Ainsi, si vous avez accumulé des actifs non enregistrés dans une autre série, vous pourrez par la suite commencer à en tirer un revenu sans donner lieu à des gains ou à des pertes en capital jusqu'à la vente du placement. En optant pour une stratégie plus classique, comme un régime de retraits systématiques (RRS), vous réaliserez des gains en capital dans l'année courante si votre placement s'est apprécié au fil du temps. Ce choix pourrait être moins avantageux sur le plan fiscal que l'obtention d'une partie du revenu sous forme de remboursement de capital.

Comparaison de la série T et du RRS

	Distributions	Imposition des distributions	Gestion du revenu
SÉRIE T	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Distributions mensuelles fiscalement avantageuses 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les distributions peuvent inclure un remboursement de capital 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les distributions peuvent être rajustées en raison des fluctuations de la valeur marchande
RRS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vente automatique de parts de fonds communs de placement ▪ L'investisseur détermine la périodicité et le montant des rachats 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chaque vente peut donner lieu à des gains imposables ou à des pertes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'investisseur doit gérer le montant des retraits pour ne pas épuiser trop rapidement le capital

La série T vous convient-elle ?

La série T convient à une vaste gamme d'investisseurs, particulièrement les suivants :

- investisseurs à la retraite prêts à commencer à tirer un revenu de leurs placements non enregistrés ;
- investisseurs qui veulent recevoir un revenu régulier et fiscalement avantageux ;
- investisseurs qui prévoient passer à une tranche d'imposition inférieure au cours des prochaines années ;
- investisseurs préoccupés par la récupération possible des prestations gouvernementales (prestations de la Sécurité de la vieillesse).

Pour obtenir des renseignements supplémentaires vous permettant de déterminer si la série T vous convient, communiquez dès aujourd'hui avec votre conseiller financier.

† Les versements peuvent être rajustés selon les conditions du marché ; ils ne sont pas garantis.

Veillez consulter votre conseiller et lire le prospectus ou le document *Aperçu du fonds* avant d'investir. Les placements en fonds communs peuvent entraîner des commissions, des frais de suivi et des frais et dépenses de gestion. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leurs rendements antérieurs ne se répètent pas nécessairement. Les fonds RBC, les fonds PH&N et les fonds BlueBay sont offerts par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. et distribués par des courtiers autorisés.

® / ^{MC} Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence. © RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. 2020